

Horaires d'ouvertures des déchetteries

Pour le dépôt des collecteurs

Déchetteries	Heures d'ouverture	
	Vendredi	Samedi
Argentré du Plessis	14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
Châteaubourg	10h-12h / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
Châteaugiron	9h-12h / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
Chatillon en Vendelais	14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
Janzé	14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
La Guerche de Bretagne	9h-12h / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
Louvigné de Bais	Fermé	9h-12h30 / 14h-18h (été) ou 17h30 (hiver)
Martigné-Ferchaud	Fermé	8h30-12h30
Retiers	14h-18h	14h-18h
Val d'Izé	14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
Vitré	9h-12h / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h

D.A.S.R.I.

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux



Des déchets dangereux

Les D.A.S.R.I. sont des déchets dangereux car, jetés n'importe où, ils exposent vos proches et les agents de collecte et de tri à risques de piqûres, de blessures et de contamination.

Responsabilité

En tant que producteurs de D.A.S.R.I., les particuliers sont responsables de leurs déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement (art. R1335-2 du code de la santé publique).

Pour tout renseignement, contacter :

Smictom du Sud Est de l'Ille et Vilaine

10 rue de la Haie Robert
35500 VITRÉ
Téléphone : 02 99 74 44 47
Télécopie : 02 99 75 05 58
www.smictom-sudest35.fr



Guide pour les particuliers
en auto-traitement

Déchets
d'**A**ctivités
de **S**oins
à **R**isques
Infectieux



2010



Ne les jetons pas
n'importe où !



Trions,
Collectons,



Éliminons-les
en toute sécurité,
pour mieux se protéger.



Votre collectivité :

SMICTOM du Sud Est de l'Ille et Vilaine

Collecte et traitement des déchets ménagers

Une collecte en 3 étapes : mode d'emploi

1. A la pharmacie

Rendez-vous dans votre pharmacie



Votre pharmacien est partenaire de l'opération.

N'hésitez pas à le contacter.

Demandez à adhérer au service de collecte

Munissez-vous d'une ordonnance et d'un justificatif de domicile, votre pharmacien vous fera signer un engagement d'**adhésion**,

et vous remettra :

- votre premier collecteur,
- votre carte de dépôt (anonyme),
- le calendrier des dates de dépôts dans les déchetteries (voir ci-contre).

Ce service est gratuitement mis en place par le SMICTOM SE 35 sur son territoire, en partenariat avec les pharmacies. Il est ouvert uniquement **aux particuliers en automédication** habitant le territoire du SMICTOM du Sud Est Ille et Vilaine.



Pour traiter leurs déchets d'activités de soins, **les professionnels** doivent utiliser les services d'une société privée.

2. A la maison

Triez vos déchets de soins

A la maison, séparez vos déchets de soins des autres déchets. La loi oblige en effet à les incinérer dans des unités adaptées.

Quels sont les déchets concernés ?



Uniquement les matériels piquants, coupants, tranchants

tels que *aiguilles, embouts de stylos injecteurs, lancettes, etc.*

Ne sont pas concernés : les déchets mous (compresses, pansements, cotons, gants, etc.). Ils doivent être jetés avec les ordures ménagères.

Un collecteur spécial

Stockez vos déchets de soins dans le collecteur au fur et à mesure de votre traitement. **Utilisez la fermeture temporaire.**

Une fois plein (limite de remplissage atteinte), **fermez définitivement votre collecteur** grâce à la fermeture inviolable.

Conservez votre boîte dans un endroit ventilé et éloigné de toute source de chaleur, au maximum 3 mois.



Ces collecteurs sont spécialement conçus pour le stockage des déchets de soins, avec une ouverture spécifique et une fermeture sécurisée.



Gardez hors de portée des enfants.

2. A la déchetterie

Déposez votre collecteur plein à la déchetterie

ATTENTION !

Les dépôts en déchetterie ne pourront avoir lieu qu'**aux dates fixées** sur le calendrier ci-dessous.

(horaires des déchetteries au dos)



Apportez votre carte de dépôt : vous devrez la présenter à l'agent de la déchetterie.

Calendrier des dépôts	Vendredi	Samedi
Avril-10	23	24
Mai-10	28	29
Juin-10	25	26
Juil-10	30	31
Août-10	27	28
Sept-10	24	25
Oct-10	29	30
Nov-10	26	27
Déc-10	24	-

Renouvelez votre collecteur

Un nouveau collecteur vide vous sera remis par l'agent de la déchetterie pour chaque collecteur plein déposé.